

---

GUIDE D'INTERVENTION SUR LES BÂTIMENTS ANCIENS

---

# LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Les constructions telles que les remises, cabanons, garages et petits hangars anciens jouent un rôle essentiel dans la préservation de l'identité culturelle et paysagère, au même titre que les habitations traditionnelles. Certains bâtiments secondaires ont une importance historique équivalente à celle des résidences principales, et ils méritent donc d'être préservés et valorisés.

Réalisé par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) - 2024



# Entretien un bâtiment accessoire ancien

Comme pour les bâtiments principaux, il est essentiel de préserver et d'entretenir les caractéristiques et les matériaux anciens des bâtiments accessoires. Cela inclut la volumétrie, les portes, les fenêtres, les revêtements muraux et de toiture, ainsi que les éléments d'ornementation.

## ➔ Repérer les problèmes

Il est recommandé de procéder à une inspection annuelle afin de détecter les problèmes potentiels avant qu'ils ne deviennent irréparables. Inspecter l'état des :

- Revêtements muraux de bois ;
- Revêtements muraux de toitures ;
- Des portes et des fenêtres ;
- Des galeries ;
- Des éléments d'ornementation.

## ➔ Réparer les parties abîmées

Lorsque des composantes architecturales ou des matériaux traditionnels peuvent être réparés, des interventions localisées sont recommandées en s'assurant que les nouvelles pièces soient similaires à celles déjà en place.

## ➔ Remplacer par des éléments semblables

Lorsque les composantes et matériaux anciens d'un bâtiment accessoire sont trop endommagés pour être réparés efficacement, leur remplacement complet s'avère nécessaire. Dans ce cas, reproduire les éléments avec le plus de fidélité possible par rapport à ceux d'origine. Par exemple, un revêtement en bois doit être remplacé par un élément présentant le même profil. Les portes et les fenêtres doivent être remplacées par des modèles similaires, idéalement en bois. Les éléments d'ornementation doivent également être reproduits en conservant les mêmes formes et en utilisant des matériaux identiques à ceux d'origine.



**Comme pour les bâtiments principaux, il faut éviter d'utiliser des matériaux modernes. Ils ne s'adaptent pas bien à l'architecture traditionnelle et enlèvent beaucoup de charme authentique au bâtiment.**



Exemples de bâtiments présentant certaines caractéristiques d'intérêts : revêtements muraux, revêtements de toitures traditionnels, portes, fenêtres en bois, etc.



# Implanter un nouveau bâtiment accessoire

## Minimiser l'impact visuel

Les bâtiments secondaires doivent être harmonieusement intégrés à l'esprit du site et à l'architecture du bâtiment principal. Leur implantation doit avant tout respecter les règlements en vigueur. Chaque site est unique, toutefois certains principes de base doivent être respectés afin de favoriser leur implantation harmonieuse :

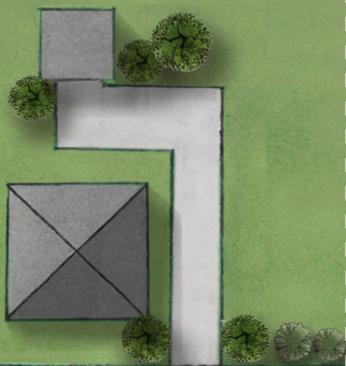
- Leur conception doit viser à réduire tout impact négatif sur les bâtiments à proximité et à agir en complémentarité avec eux.
- Ils doivent être situés et conçus de manière à limiter leur visibilité depuis la voie publique.
- Ils doivent être indépendants du bâtiment principal et placés en retrait par rapport à celui-ci, idéalement en cour arrière.
- L'utilisation d'écrans de verdure peut contribuer à une meilleure intégration du nouveau bâtiment dans son environnement.



## Se renseigner sur les règlements à respecter

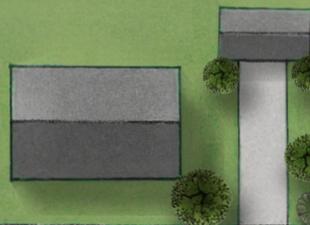
Avant d'entamer la planification de votre projet, il est recommandé de vous informer auprès de la Ville de Gatineau concernant la réglementation en vigueur pour l'implantation d'un nouveau bâtiment accessoire. Il est important de connaître notamment les dimensions et hauteurs permises ainsi que les contraintes en matière d'implantation. Se familiariser avec ces réglementations avant le commencement des travaux permet d'éviter des imprévus désagréables.

## Bâtiments accessoires en cour arrière



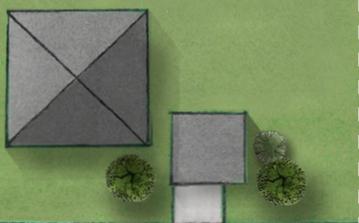
Voie publique

Un bâtiment complémentaire, implanté en cour latérale, ne devrait pas, autant que possible, être visible à partir de la voie publique.

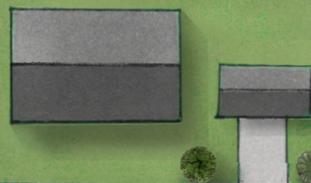


Plantation de végétaux pour dissimuler les bâtiments accessoires.

## Bâtiments accessoires en cour avant



Voie publique



## Les garages annexés et les abris d'autos

La construction d'un garage annexé à la maison, ainsi que l'ajout d'une toiture permanente reliée à la maison pour servir d'abri d'autos, n'est généralement pas recommandée. Ce type de construction ne correspond pas à la méthode traditionnelle de conception des bâtiments et modifie considérablement la volumétrie d'origine.



## Agencer le bâtiment accessoire avec le bâtiment principal

Les bâtiments secondaires devraient incorporer certains éléments architecturaux et caractéristiques de la résidence principale, tels que la forme du toit, le style des ouvertures et les revêtements muraux et de toiture, pour établir une cohérence visuelle. Cela contribue à créer une unité esthétique entre les bâtiments.

Cependant, il n'est pas souhaitable de reproduire toutes les caractéristiques ni de faire une copie exacte du bâtiment principal. Le nouveau bâtiment accessoire doit s'harmoniser avec la résidence principale pour former un ensemble cohérent, tout en ayant sa propre identité.



Exemple d'un bâtiment accessoire dont la volumétrie et la forme de toiture sont différentes de la maison, mais qui s'harmonise par ses revêtements, ses couleurs, ses fenêtres.

## Récupérer et réemployer les éléments anciens

Lors de travaux de rénovation sur un bâtiment principal, il est possible de récupérer certaines composantes de la maison (ouvertures, revêtements, etc.) pour les réutiliser sur un bâtiment secondaire.



Exemple d'un bâtiment complémentaire qui s'harmonise au bâtiment principal par sa forme de toiture, son revêtement mural de bois rouge, la couleur des portes et fenêtres et quelques-uns de ses éléments architecturaux tels que les chambranles.



# Crédits

Ce guide a été réalisé par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP), un service de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, pour la Ville de Gatineau en octobre 2024.

## Coordination

Guillaume St-Jean, Urbaniste et Coordonnateur de projets,  
Service de l'Urbanisme et développement durable,  
Ville de Gatineau

## Recherche et rédaction

Marianne Boivin, SARP  
Gabrielle Dufour, SARP  
Dominique Poirat, SARP  
Claudia Potvin, SARP

## Photographies et dessins

Gabrielle Dufour, SARP  
Claudia Potvin, SARP

## Conception graphique

Claudia Potvin, SARP

## Révision linguistique

Christine Martel, réviseure linguistique

# Ressources utiles

## Ressources internes

**Consulter le site internet de la Ville de Gatineau, [gatineau.ca](http://gatineau.ca), pour des informations concernant :** les demandes de permis et les règlements d'urbanisme et municipaux.

### **Document à consulter sur le site Internet de la Ville de Gatineau :**

- L'inventaire du patrimoine bâti traditionnel de la Ville de Gatineau
- Les fiches portant sur les principaux types architecturaux résidentiels de Gatineau, réalisées par Enclume

## Ressources et organismes de références externes

**Action patrimoine** | [actionpatrimoine.ca](http://actionpatrimoine.ca)

**Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ)** | [maisons-anciennes.qc.ca](http://maisons-anciennes.qc.ca)

**Association des architectes en pratique privée (AAPPQ)** | [aappq.qc.ca](http://aappq.qc.ca)

**Conseil des métiers d'art du Québec** | [metiersdart.ca](http://metiersdart.ca)

**Héritage Montréal** | [heritagemontreal.org](http://heritagemontreal.org)

**Répertoire du patrimoine culturel du Québec** | [patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)

**Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)** | [sarp.qc.ca](http://sarp.qc.ca)

**Société d'histoire de l'Outaouais** | [histoireoutaouais.ca](http://histoireoutaouais.ca)

Ce guide a été réalisé par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP), un service de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, pour la Ville de Gatineau en octobre 2024.

---

**Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)**

sarp.qc.ca

**Ville de Gatineau**

gatineau.ca